

leur dire quoi? On sait que la production porcine au Québec, par exemple, compte pour 150 p. 100 des besoins, et l'instrument sur lequel on se fiait a été aboli par le parti progressiste conservateur. Ensuite, on le sait, nos amis d'en face le savent, que le Programme d'aide de l'ACDI est pour nous une occasion d'exporter des biens et des services et encore là une coupure de 180 millions de dollars.

Monsieur le Président, pour un parti politique qui s'était engagé à augmenter l'aide à l'exportation, le premier geste concret qu'il pose, c'est de faire des coupures de l'ordre de 216.6 millions de dollars pour l'aide à l'exportation directe et indirecte. A mon avis, c'est véritablement parler des deux côtés de la bouche, et pourtant on a le front de continuer à dire... Le ministre du Commerce international se promène à travers le monde pour dire qu'on va augmenter nos efforts d'exportation, mais nos efforts avec quoi? Ces discours ne suffiront pas. Les discours, les bonnes paroles de nos amis d'en face ne suffiront pas; les exportateurs ont besoin d'aide. On sait que la concurrence internationale est féroce, et ce n'est pas avec un sourire du premier ministre ou avec un beau discours du ministre du Commerce international qu'on va vendre nos produits sur la scène mondiale. Monsieur le Président, c'est un des exemples que je veux souligner.

Le développement économique régional en est un autre, dans les régions hors Montréal et hors Québec entre autres. Je voyais tout à l'heure le ministre des Communications (M. Masse) et je me demande comment il peut expliquer aux gens de Frontenac qu'il y a 200 millions de coupés dans les fonds du MEER. Monsieur le Président, comment plusieurs députés ruraux pourront-ils expliquer à leurs électeurs, les députés des Cantons de l'Est qui ont fait campagne sur le tourisme. Et ce qu'ils ont fait après, couper le volet touristique du Programme de développement économique régional. Est-ce que ce n'est pas mentir à la population ou si c'est avoir la mémoire courte, monsieur le Président?

On sait fort bien que les coupures qui affectent le ministère de l'Expansion économique régionale s'adressent à tous les centres hors Montréal et Québec. Monsieur le Président, on sait combien d'industries de chez nous ont besoin de restructuration et on sait que des études de restructuration ont permis à des centaines et des centaines d'emplois d'être sauvés, et pourtant, l'honorable ministre de l'Expansion industrielle (M. Stevens) arrive, et pourtant lui, il devrait savoir comment il y aurait pu y avoir besoin de restructuration dans ses propres entreprises, et il prend immédiatement la décision d'abolir le volet restructuration du Programme de développement industriel et régional.

J'ai parlé des projets touristiques. J'ai bien hâte de voir comment le député de Brome-Missisquoi (M^{me} Bertrand) va pouvoir remplir ses engagements envers le centre de ski de Sutton, envers le centre de ski de Bromont, envers le centre de ski Owl's Head qui se fiaient sur le volet touristique du Programme de développement industriel et régional. J'ai bien hâte de voir comment la députée de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) va pouvoir s'occuper des gorges de Coaticook. Il a pris des engagements formels, et pourtant, monsieur le Président, le premier geste de son gouvernement a été d'abolir le volet de développement touristique, et ce, supposément dans une atmosphère de consultations. Mais qui a été consulté? Quels intervenants touristiques ont été consultés pour ces coupures-là?

L'Adresse—M. Lapierre

Je pourrais dire que les niveaux d'aide ont été abaissés, et vous demeurez dans une région hors Montréal vous aussi et vous savez, monsieur le Président, comment l'aide du ministère de l'Expansion industrielle régionale peut être nécessaire. Vous avez eu un cas type chez vous où l'aide des gouvernements est nécessaire. Mais oubliez cela maintenant, monsieur le Président, oubliez cela les gros montants pour des compagnies comme Petromont. Il n'a plus la latitude de faire cela, et je sais fort bien jusqu'à quel point le gouvernement et les députés vont devoir rendre des comptes à leurs commissaires industriels, et au cours des prochains mois et des prochaines années j'espère que les députés d'en face se souviendront des engagements qu'ils ont pris envers la population. Et d'interpréter leur mandat comme un mandat pour couper, je pense que c'est une erreur grave, monsieur le Président. Je pense que, au cours des prochains mois et des prochaines années, il sera de notre devoir, nous de l'Opposition, de nous assurer qu'on s'en tient au mot et à la lettre des engagements qui ont été pris. Et j'espère au cours des prochains débats pouvoir élaborer sur les coupures qui ont été faites aux chômeurs, et ils vont s'en apercevoir assez vite.

● (1630)

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 16 h 30, il est de mon devoir, conformément à l'article 42, paragraphe (4) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement. En conséquence, la question est la suivante:

M. James, appuyé par M^{me} Jacques, propose:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

M. Allmand, appuyé par M^{me} Pépin, propose:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Mais la Chambre regrette que vos conseillers non seulement aient omis d'accorder la priorité au gouvernement au grand jour, mais en outre qu'ils aient, par leurs actes, cherché à renverser la tendance amorcée par les gouvernements précédents en limitant considérablement les renseignements disponibles sur la prise des décisions au gouvernement et en essayant de restreindre l'accès aux participants élus et autres à ce processus décisionnel.»

L'amendement est mis aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés: